



## Règlement pour un participant à un parcours proposé par l'association CCFD - Terre Solidaire

**Il ne s'agit pas d'une compétition sportive.**

*Chaque participant est doublement engagé à titre personnel. Il choisit de faire un effort physique et de faire (ou de collecter) un don pour la solidarité internationale.*

- Il doit prendre les dispositions de sécurité adaptées (notamment le casque et autres protections, selon la nature de l'activité).
- Chaque participant doit s'assurer de sa capacité physique et technique à réaliser le parcours qu'il aura choisi.
- Le participant fait son affaire personnelle des assurances éventuellement requises pour la pratique de son activité (pour lui et pour les mineurs sous sa responsabilité). Le CCFD - Terre Solidaire décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels subits par un participant.
- Aucun mineur ne participe sans être accompagné ou autorisé. Les enfants non accompagnés participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- Le temps de la randonnée et la distance parcourue seront fonction de l'initiative personnelle de chaque participant et du moyen de déplacement choisi (à pied, vélo, ...) Des valeurs indicatives moyennes pourront être communiquées aux participants avant le départ.
- Les circuits éventuellement proposés restent de l'ordre de la proposition. Chaque participant peut choisir un circuit différent pour rejoindre la ville événement.
- Sauf information écrite contraire de la part du CCFD - Terre Solidaire, pour un circuit particulier, il n'y a pas de contrôle au point de départ, ni intendance sur le circuit.

### **Pour les cyclistes organisés en groupe :**

1. La participation aux parcours proposés est libre, non compétitive et non soumise à une adhésion à l'Association. *(L'équipe locale peut l'associer à l'effort physique lié au don.)*
2. Les participants doivent posséder un vélo en conformité avec l'équipement réglementaire.
3. Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de l'équipe accompagnatrice, identifiée par les gilets marqués CCFD - Terre Solidaire, notamment en matière de sécurité :
  - les participants doivent rouler sur les voies indiquées par l'équipe accompagnatrice.
  - les participants ne doivent en aucun cas rouler sur les trottoirs.
  - les participants ne doivent pas dépasser la tête de cortège.
  - Il est interdit de faire la course, de faire des acrobaties, de slalomer entre les participants et de manière générale d'avoir un comportement dangereux.
  - les participants doivent rouler à droite afin de laisser un passage permettant aux personnes assurant la sécurité du cortège de remonter celui-ci.
4. Les participants doivent avoir un comportement respectueux envers les autres usagers de la route.
5. Si le groupe atteint ou dépasse les 50 participants, une déclaration aura été préalablement déposée à la préfecture concernée par le circuit choisi. Cette déclaration sera de la responsabilité de l'organisateur du groupe (club, association, ...).

**NE PAS JETER CE DOCUMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE**